

ADHESION

CHARTRE ALSACE BOIS BÛCHE

Objet : adhésion à la charte Alsace Bois Bûche

Madame, Monsieur,

La charte Alsace Bois Bûche a pour objectif principal de donner au consommateur final, une meilleure lisibilité des produits achetés au travers essentiellement de 3 informations, à savoir, l'essence, la quantité et l'humidité.

De plus, elle doit également permettre au consommateur d'identifier les entreprises respectant les règles légales, tout en étant inscrite dans une démarche de promotion de la gestion durable du patrimoine forestier.

Ainsi, afin d'adhérer à la charte Alsace Bois Bûche, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les différentes étapes à mettre en œuvre et les différents éléments à fournir :

1. *Prendre connaissance* de la charte Alsace Bois Bûche
(document à **conserver**)
2. *Remplir et signer* votre Bulletin d'adhésion
(1 exemplaire à **conserver** – 1 exemplaire à **nous retourner** complété)
3. *Calculer* le montant de votre adhésion à partir du tableau des cotisations pour la période 2008/2009.
(versement par chèque à l'ordre de FIBOIS Alsace à **joindre** à la demande d'adhésion)
4. *Demander* une copie de votre inscription au registre du commerce et des sociétés (K Bis)
(document à **nous retourner**)

Nous vous rappelons également, que dans le cadre de toute activité commerciale, industrielle ou artisanale, vous êtes soumis notamment à certaines règles que nous vous rappelons ci-dessous :

- inscription à la Chambre de Commerce ou des Métiers
- inscription auprès des services fiscaux afin de régler la TVA afférente
- inscription auprès des organismes sociaux
- inscription auprès d'une compagnie d'assurances de votre choix, pour la responsabilité civile
- inscription et déclaration auprès de la mairie de votre siège social pour le calcul de votre taxe professionnelle

A réception de votre demande d'adhésion dûment complétée, vous recevrez la confirmation de votre engagement avec votre numéro d'adhérent. **Ces documents doivent être conservés.**

Vous serez alors autorisé, sauf cas de démission, suspension ou exclusion, à vendre en Alsace votre bois bûche en tant qu'adhérent à la charte Alsace Bois Bûche, et donc à utiliser le logo et le nom Alsace Bois Bûche.

Vous recevrez également un kit de communication comprenant :

- le logo de la charte en format informatique
- des autocollants à l'effigie de la charte à apposer sur les factures
- les plaquettes de communication à distribuer systématiquement en complément de votre facture, de votre bon de commande ou de votre bon de livraison

Restant à votre disposition pour toute demande d'information complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président du Comité de pilotage

P.J. : - 1 ex. de la charte Alsace Bois Bûche
- 2 ex. du bulletin d'adhésion
- 1 ex. du tableau des cotisations pour la période 2008/2009